

**HUGO HARARI-KERMADEC,
MELANIE SARGEAC**

**POLARISATION
INTERNE ET EXTERNE
DES UNIVERSITES
ET DES GRANDES ECOLES
FRANCILIENNES**

Si la hiérarchisation sociale de l'enseignement supérieur français n'est pas récente, elle subit un important renouvellement au début du XXI^e siècle. La segmentation traditionnelle opposant le système universitaire aux grandes écoles et à leurs classes préparatoires perd de sa pertinence : l'analyse statistique des populations étudiantes montre que la situation s'est complexifiée. D'une part, le fort accroissement du nombre d'élèves en écoles d'ingénieur et de commerce dans les années 2000, accompagné par la création de nouvelles écoles, a inscrit cet espace dans la dynamique de massification et donc d'ouverture sociale, au moins pour une partie des établissements. Du côté universitaire, la dynamique est double, avec d'un côté des politiques d'excellence qui permettent à quelques universités de se rapprocher, au niveau master et doctorat en particulier, des grandes écoles, et de l'autre d'introduire une forme de sélection à l'entrée dans le cycle Licence à l'occasion de la mise en œuvre de Parcoursup. Nous décrivons et analysons ces transformations à partir de l'étude des populations étudiantes des établissements et des recrutements des universités. Nous nous concentrons sur l'Île de France, ce qui permet de restreindre le nombre d'établissements tout en couvrant un spectre très large de types d'établissements, de discipline et de positions sociales.

La massification de l'enseignement supérieur s'est accompagnée tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle d'une hausse des financements publics (Carry, 1999). Depuis le début des années 2000, on observe une déconnexion des deux dynamiques conduisant à une chute du financement par étudiant (Flacher et Harari-Kermadec *in* Beaud et Millet, à paraître) dans les universités (Aghion et Cohen, 2004)¹. Avec le déploiement des politiques d'excellence au cours de la décennie, une partie croissante des moyens publics s'est concentrée dans quelques regroupements universitaires, ceux qui figurent dans le classement de Shanghai, aggravant encore la situation financière de la majorité des universités. Or ce sont ces établissements qui assurent l'essentiel de l'effort de massification, en accueillant de plus en plus d'étudiants, avec des profils variés², plus souvent issus de classes populaires et titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel (Avouac et Harari-Kermadec, Blanchard *et al.*).

Cette évolution récente du système universitaire réduit la pertinence de la distinction traditionnelle entre universités et grandes écoles. Les regroupements d'excellence ont rapproché quelques universités des plus grandes écoles, et, s'ils ont mis en avant une dénomination universitaire, leur recentrage autour du master et leur sélectivité en fait davantage de très grandes écoles. À l'autre extrémité de la hiérarchie du supérieur, des écoles d'ingénieur ou de commerce, dont certaines recrutent à bac+0, ont un recrutement de plus en plus ouvert socialement (Bodin et Orange, 2013).

L'introduction de la plateforme Parcoursup (Frouillou, Pin et van Zanten, 2019 ; Clément, Couto et Blanchard, 2019), qui recueille les candidatures aux universités comme aux classes préparatoires et aux grandes écoles, participe à estomper la distinction entre ces différentes formations qui apparaissent sur cet outil commun à travers une offre massive.

Le principe de non sélection à l'entrée à l'Université semble de plus en plus éloigné des pratiques.

Dans cet article, nous présentons et analysons les populations étudiantes des établissements d'enseignement supérieur afin de vérifier si l'on observe un brouillage de la segmentation universités/grandes écoles remplacées par une polarisation dans laquelle l'appartenance à un pôle réside davantage dans les capitaux

² Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche hors PIA a ainsi diminué de 1% en 2016 selon la Cours des comptes <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublic/NEB-2016-Mires.pdf>

sociaux et scolaires des étudiants de l'établissement que sa nature juridique. La polarisation est une double dynamique d'homogénéisation au sein de chaque pôle et d'hétérogénéisation entre les différents pôles. Nous prolongeons l'analyse en identifiant les premiers effets de Parcoursup à partir de la rentrée 2018 et en nous interrogeant sur une éventuelle polarisation à l'échelle inférieure, interne aux établissements opposant différents pôles disciplinaires. Pour garder un nombre d'établissements raisonnable, quoiqu'important, sans perdre en diversité, nous nous concentrons sur l'Île de France.

Un paysage francilien de l'enseignement supérieur polarisé

Dans cette première partie, nous analysons les établissements franciliens à partir de leur population étudiante. Nous prenons en compte l'ensemble des inscrits, de la première année de licence au doctorat, les étudiants des écoles étant considérés comme inscrits en Master puisqu'ils préparent un diplôme à bac+5, dès leur arrivée dans leur école, à partir du bac+3, voire du bac+1 pour les écoles en 5 ans.

Nous retenons comme périmètre l'ensemble des établissements pour lesquelles les données sont disponibles et qui comptent plus de 1000 étudiants. Les petits établissements, trop nombreux, rendrait la lecture des graphiques impossible. Ils ne sont cependant pas répartis aléatoirement dans l'espace social : il s'agit principalement d'écoles peu prestigieuses. Ce choix est donc conservateur au sens où il réduit la potentielle superposition universités – écoles que nous recherchons. La superposition réelle est supérieure à celle que nous pouvons présenter ici.

Encadré méthodologique. –
L'analyse factorielle multiple
Afin de visualiser les différenciations entre populations étudiantes des établissements franciliens, nous faisons appel aux données de la base SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) Inscription 2016

tenue par le service statistique du Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Nous utilisons les modalités portant initialement sur les étudiantes et étudiants, en particulier les séries du bac, chaque étudiant et étudiante présentant 1 des 5 modalités possibles : Scientifique (S), Littéraire (L), Économique et Social (ES), Technologique ou Professionnel (mais aussi les PCS des parents et l'échelon de bourse) que nous agrégeons au niveau des établissements (taux de bacheliers S, L, etc.). Nous appliquons ensuite à ces variables une analyse factorielle multiple (AFM), pour que l'importance de la filière du bac, des PCS et des boursiers restent comparables même si le nombre de modalités correspondantes diffèrent : il y a 5 modalités pour les séries du bac, 9 échelons de bourse et 12 modalités pour les PCS. Aux 10 modalités du parent référent, nous ajoutons les 2 modalités instituteur et professeur pour le second parent, usuellement la mère, qui se sont révélées être les seules significatives, en cohérence avec les travaux de Géraldine Farges (2019, p. 40). Les variables donnant la proportion d'étudiants et d'étudiantes d'une part, et d'inscrits en Licence, Master et Doctorat d'autre part, sont ajoutées en variables supplémentaires.

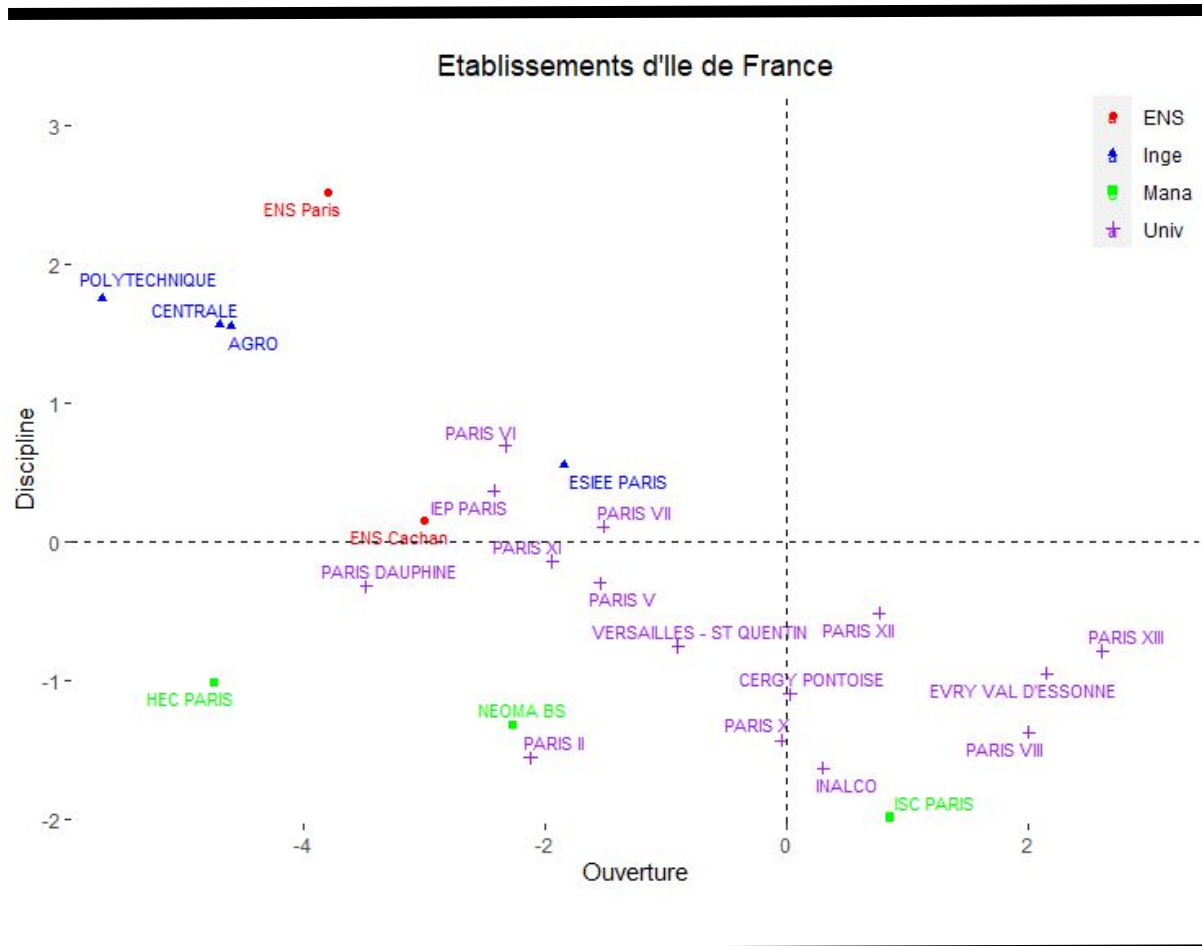
L'analyse factorielle multiple des populations étudiantes fait apparaître un axe principal très dominant (44 % de l'inertie). Il oppose, à droite, des populations étudiantes comportant beaucoup de boursiers, issues de milieux populaires, bacheliers professionnels ou technologiques mais aussi généraux de filière littéraire, à des populations étudiantes à faible taux de boursiers, plus souvent bacheliers généraux scientifiques, avec des pères cadres supérieurs ou de chef d'entreprises et des mères enseignantes (à gauche de l'axe). L'axe principal hiérarchise donc les populations étudiantes suivant la concentration des ressources, des plus fortes au plus faibles, ce

que nous interprétons comme un axe d'ouverture sociale, économique et scolaire de l'établissement.

On observe que les inscriptions en Master et en Licence s'alignent sur cet axe (sans contribuer à sa constitution puisqu'il s'agit de variables supplémentaires), la Licence du côté de l'ouverture, le Master de l'autre.

Le second axe (18 % de l'inertie) oppose les populations étudiantes suivant les séries du bac général : S en haut, ES en bas. Dans une bien moindre mesure, les bacs technologique, professionnel et général L sont également de ce côté négatif de l'axe 2, de même que les pères chefs d'entreprises. L'axe 2 est donc un axe disciplinaire. On projette maintenant les établissements dans ce plan principal (Graphique 1). La position des

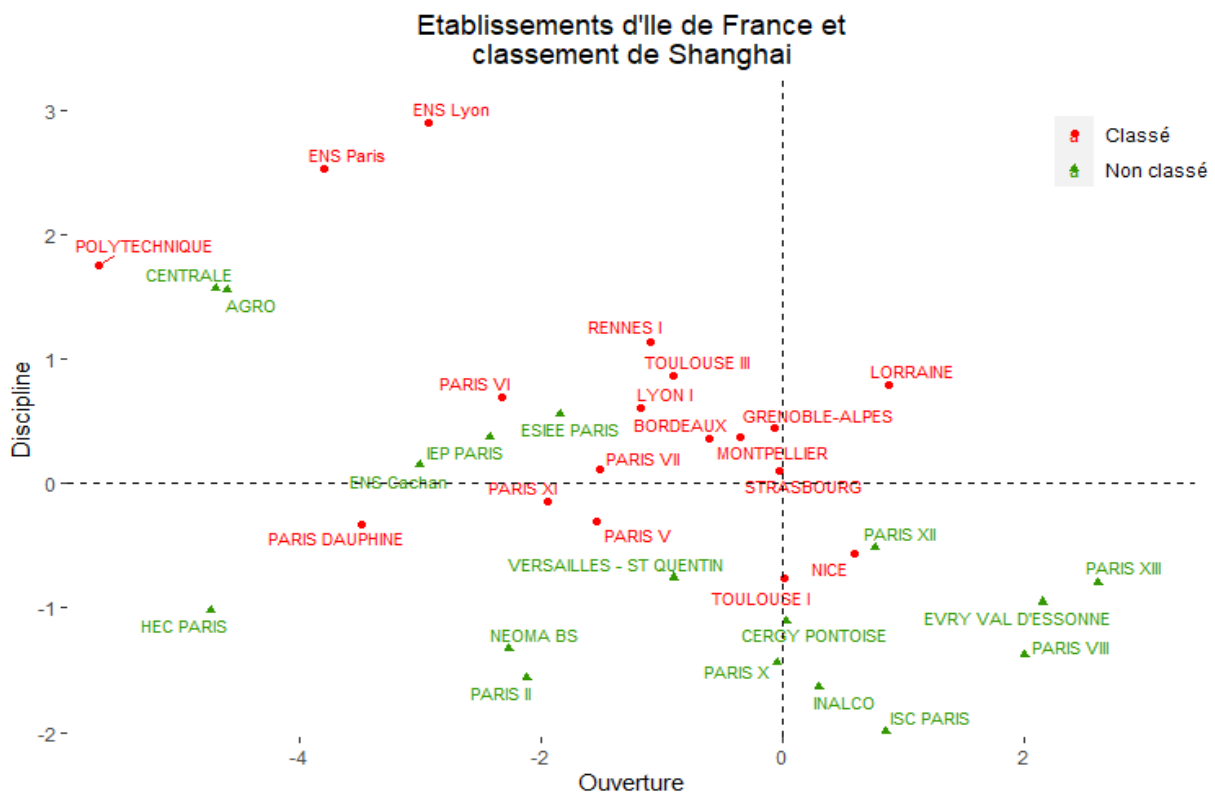
établissements confirme l'interprétation donnée aux axes. Le premier axe, donnant l'ouverture les très grandes écoles puis Paris Dauphine, l'IEP de Paris, les universités du centre de Paris et des écoles de commerce et d'ingénieur moins sélectives puis les universités de villes nouvelles avec des écoles moins renommées et enfin les universités de banlieues populaires. L'axe vertical oppose très clairement les écoles de commerce, en bas aux écoles d'ingénieurs, en haut, les universités se situant plus au centre de l'axe suivant le poids de leur facultés (Paris II Assas, centrée sur le droit, se trouve ainsi du côté des écoles de commerce, à l'opposé de Paris VI du fait du poids de sa faculté de sciences).



Mise en question du classement de Shanghai

Le classement de Shanghai présente l'enseignement supérieur comme global et hiérarchisé (Harari-Kermadec, 2019). Les établissements y sont tous assimilés à des universités et seraient quantitativement comparables, sur une échelle unidimensionnelle, suivant la reconnaissance de

leur production scientifique. Si les critiques, légitimes, de ce classement sont nombreuses, nous pointons ici qu'il invisibilise la majeure partie du système d'enseignement supérieur français en concentrant l'attention sur quelques établissements. La description statistique des populations étudiantes montre que les établissements français les plus ouverts socialement sont ignorés par le classement de Shanghai, mais aussi les politiques d'excellence qui lui répondent.



Blanchard *et al.* (2020) montrent qu'au sein des universités, en particulier celles qui apparaissent au centre et à droite du plan, la rupture entre cycles Licence et Master est très forte : les cycles Licence des universités populaires sont bien plus ouverts que ne le laisse apparaître les positions des établissements, et les cycles Master bien plus comparables aux grandes écoles. La

polarisation très forte du système d'enseignement supérieur au niveau des établissements suivant leur ouverture se double ainsi d'une polarisation interne, d'autant plus importante que l'établissement est grand. Nous nous interrogeons dans la partie suivante sur une autre forme de polarisation interne, suivant la discipline.

L'orientation par plate-forme : responsabilisation et mise en marché

L'utilisation de plates-formes d'orientation pour répartir les étudiants dans l'enseignement supérieur donne une autre envergure à cette question de la polarisation de l'enseignement supérieur. D'une part ces plates-formes mettent en pratique une « mise en marché » de l'enseignement supérieur en ce qu'elles traduisent un « appariement optimal » entre une offre et une demande, et d'autre part elle responsabilise le futur étudiant par son autonomie dans la gestion de ces procédures dématérialisées. Nous nous intéressons ici à mettre en parallèle cette apparente dimension de « libre choix » pour l'étudiant – que semble contenir cette plate-forme à travers la liste de vœux à réaliser – avec une stabilité de la polarisation de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, les différents textes des récentes réformes partagent un argumentaire qui illustre cela par l'utilisation de termes tels que « confiance » (loi pour une École de la...)¹, « sur mesure » (une plate-forme, des parcours, une licence)², ou encore « personnalisation » ou « individualisation » (personnalisation des parcours, approche des formations par individualisation)³. Nous formulons l'hypothèse que cette plate-forme – qui permet de mettre en comparabilité toutes les formations universitaires de premier cycle et de penser « l'appariement optimal » des *compétences* des étudiants avec les *attendus* des formations – conduit à « renforcer le choix des étudiants et libéraliser les marchés afin d'augmenter la

¹ Voir par exemple la loi « pour une École de la confiance » a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 ou la loi « pour un État au service d'une société de confiance » promulguée le 10 août 2018.

² *Plan étudiants*, septembre 2017.

³ *Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*, Annexe au projet de loi de Finances pour 2020, République Française, 27 septembre 2019.

qualité et la variété des services offerts par les fournisseurs d'enseignement supérieur »⁴.

Un effet établissement

Analyser les données de la première année de Parcoursup permet d'observer un effet établissement dans la polarisation sociale et scolaire des formations universitaires franciliennes. En croisant l'établissement avec le type de bac des étudiants des inscrits en 2018 en mathématiques, droit, et sociologie, cet effet établissement ressort : quelle que soit la filière, Paris 8 est l'université qui concentre la population bachelière la plus hétérogène avec 22% d'inscrits en maths diplômés d'un bac technologique (**graphique n°1**), 31% en droit (**graphique n°2**), et 29% en sociologie (**graphique n°3**). Inversement pour Paris 5 dont les bacheliers généraux composent entre 84% et 94% des effectifs de ces trois disciplines, illustrant cette variété des publics dans les différents établissements.

Si la population étudiante des formations en mathématiques semble relativement homogène⁵ – malgré des écarts non négligeables avec Paris 13 et Paris 8 (**graphique 1**) – la polarisation scolaire apparaît particulièrement marquée pour le droit dont la population varie fortement entre les établissements, Paris 1 étant composée à 98% de bacheliers généraux, contre 54% pour Paris 8 (**graphique 2**).

La filière sociologie se démarque par des pourcentages de bacheliers généraux globalement moins importants, et dont la polarisation tient davantage les autres filières dans le champ de l'enseignement supérieur, qu'à sa population étudiante intrinsèquement plus diversifiée et moins polarisée que celle de la filière droit (**graphique 3**) en termes disciplinaire dans le champ de l'enseignement supérieur, qu'à sa population étudiante

⁴ Jongbloed, Ben, « Marketisation in Higher Education, Clark's Triangle and the Essential Ingredients of Markets », *Higher Education Quarterly* 57(2), 2003, pp. 110-135.

⁵ Nous précisons ici que l'absence de Paris 6 – établissement de poids dans les disciplines scientifiques, notamment pour les mathématiques – est liée à sa non apparition dans les données disponibles.

intrinsèquement plus diversifiée mais moins polarisée que celle de la filière droit.

Un effet filière

L'exemple de la filière sociologie a pu mettre en évidence que la polarisation sociale de sa population était davantage importante au regard des autres disciplines, tandis que sa population étudiante entre les différentes filières de sociologie semblait elle-même plus homogène que celle des différentes filières de droit. C'est pourquoi il est également intéressant de mesurer les écarts de population entre les différentes filières au sein d'un même établissement.

Or, les trois graphiques présentés ci-dessus permettaient de visualiser la polarisation relativement stable de certains établissements dans le champ de l'enseignement supérieur. C'était le cas de Paris 8 dont la population étudiante était la plus hétérogène au regard des trois disciplines observées.

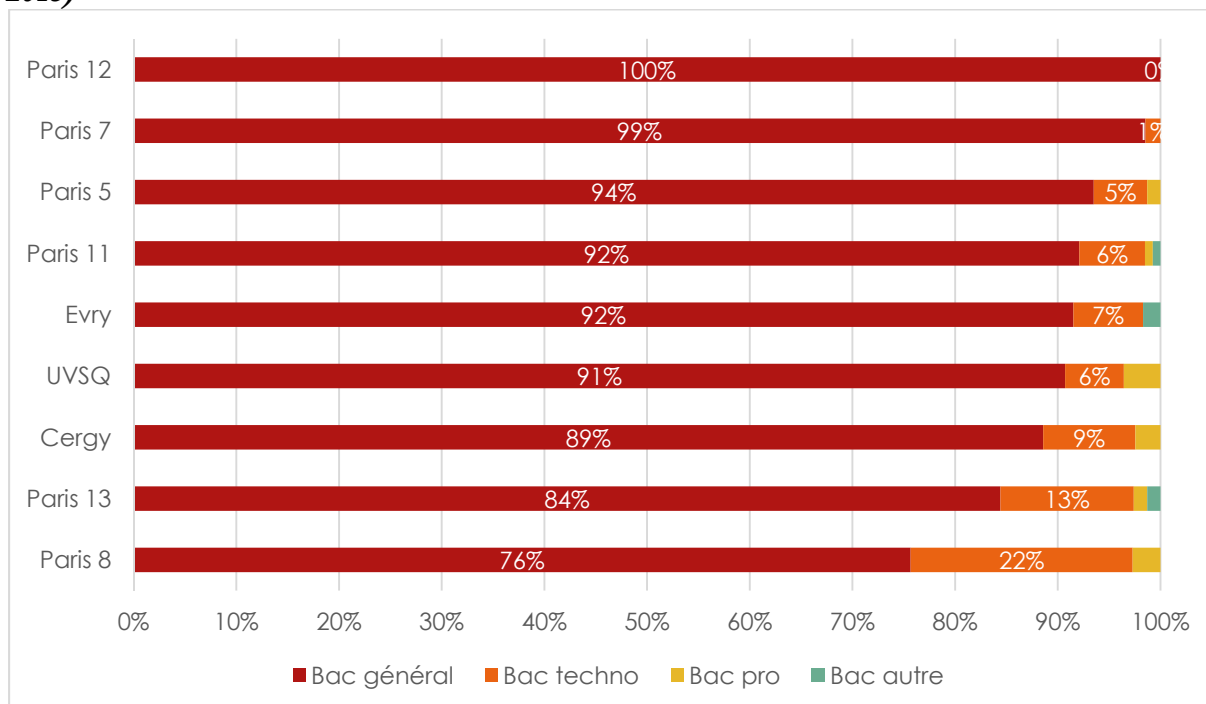
En isolant la population étudiante diplômée d'un bac général, nous pouvons entrevoir que la filière agit elle aussi, comme l'établissement, sur la composition de cette population. Si la population étudiante de Paris est composée de bacheliers généraux pour la moitié de ses effectifs en droit et en sociologie, la promotion de mathématiques en contient presque quatre-cinquièmes. C'est ce qu'indique le graphique suivant sur lequel nous retenons

les établissements dans lesquels les trois disciplines sont enseignées (**graphique 4**).

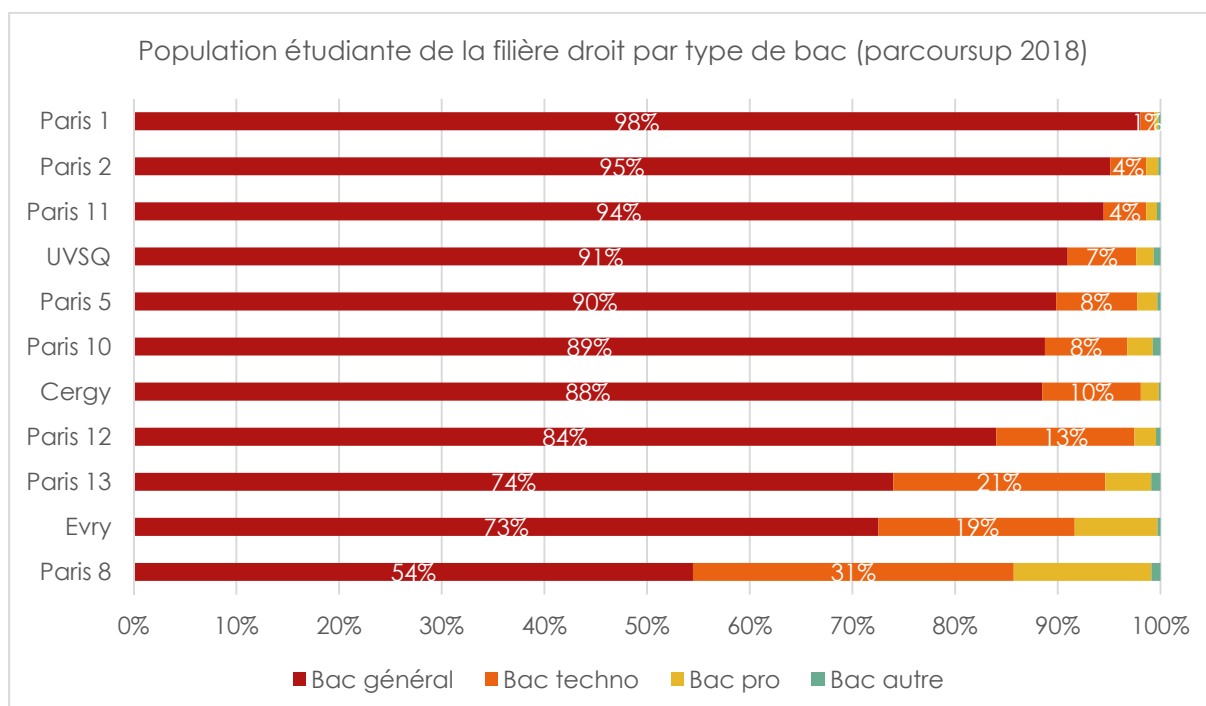
Ce graphique (**graphique 4**) permet d'observer que la population des trois filières de l'établissement parisien – Paris 5 – est la plus homogène scolairement, contrairement aux trois autres établissements – de banlieue – dont les filières présentent d'importants écarts en termes de taux de bacheliers généraux. Or, cette homogénéisation entre les filières au sein d'un établissement se retrouve également dans la proportion d'étudiants boursiers davantage homogène entre les filières et semble déterminée par l'établissement. La population de Paris 8 apparaît sur ce graphique (**graphique 5**) relativement homogène en termes de taux de boursiers, là aussi, entre les différentes filières.

Ce que nous qualifions de « polarisation » de l'enseignement supérieur apparaît ici à travers ces deux indicateurs de taux de bacheliers de bac général et taux de bacheliers boursiers puisque, indépendamment des filières, le taux de bacheliers général est le plus homogène dans l'établissement parisien, qui se situe en haut de la hiérarchie symbolique, et également pour le taux de boursiers dans l'établissement le plus populaire. Il est intéressant de relever que la filière Droit concentre le taux de boursiers le plus important dans les quatre établissements retenus, constat face auquel nous postulons l'hypothèse de l'identification professionnalisante de cette filière.

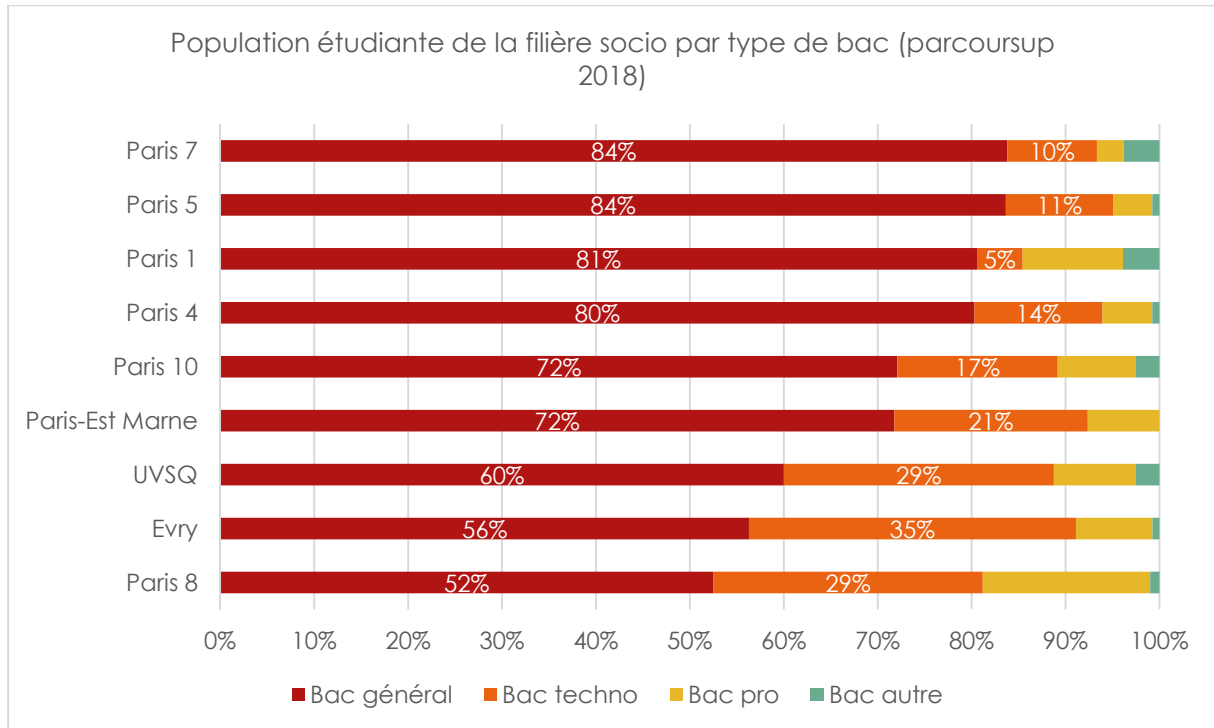
Graphique n°1 : Population étudiante de la filière maths par type de bac (Parcoursup 2018)



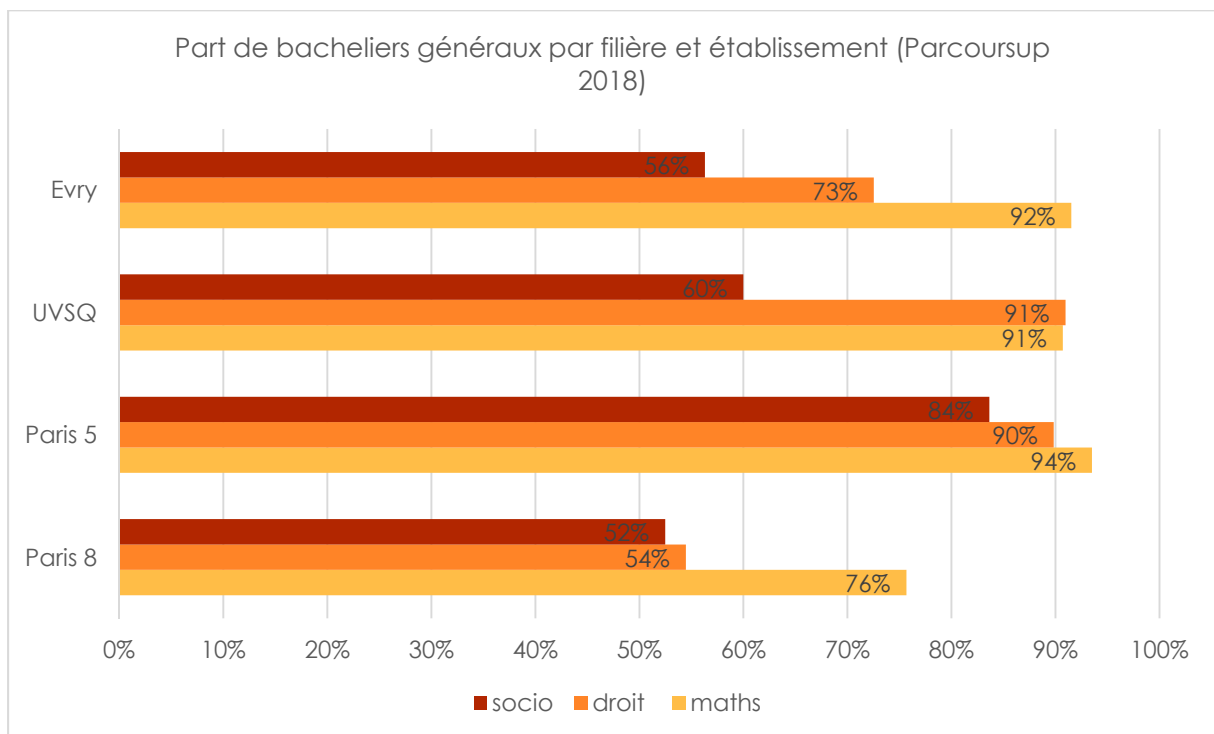
Graphique n°2. Population étudiante de la filière droit par type de bac



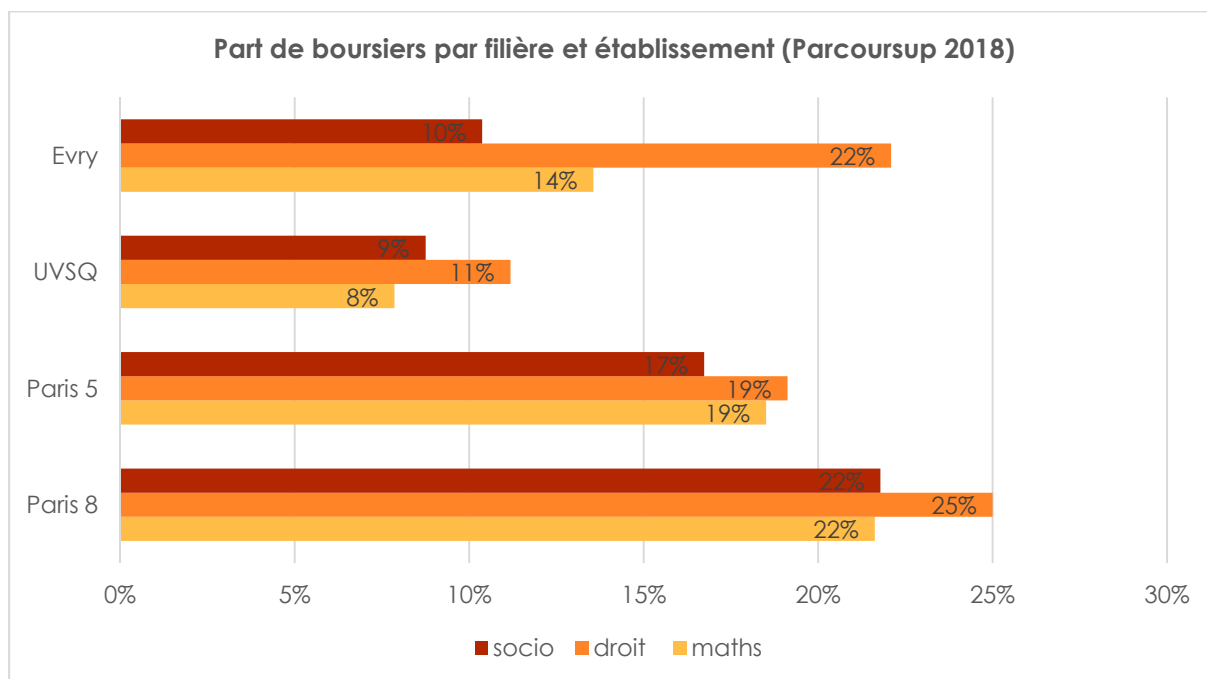
Graphique n°3 : Population étudiante de la filière sociologie par type de bac (Parcoursup 2018)



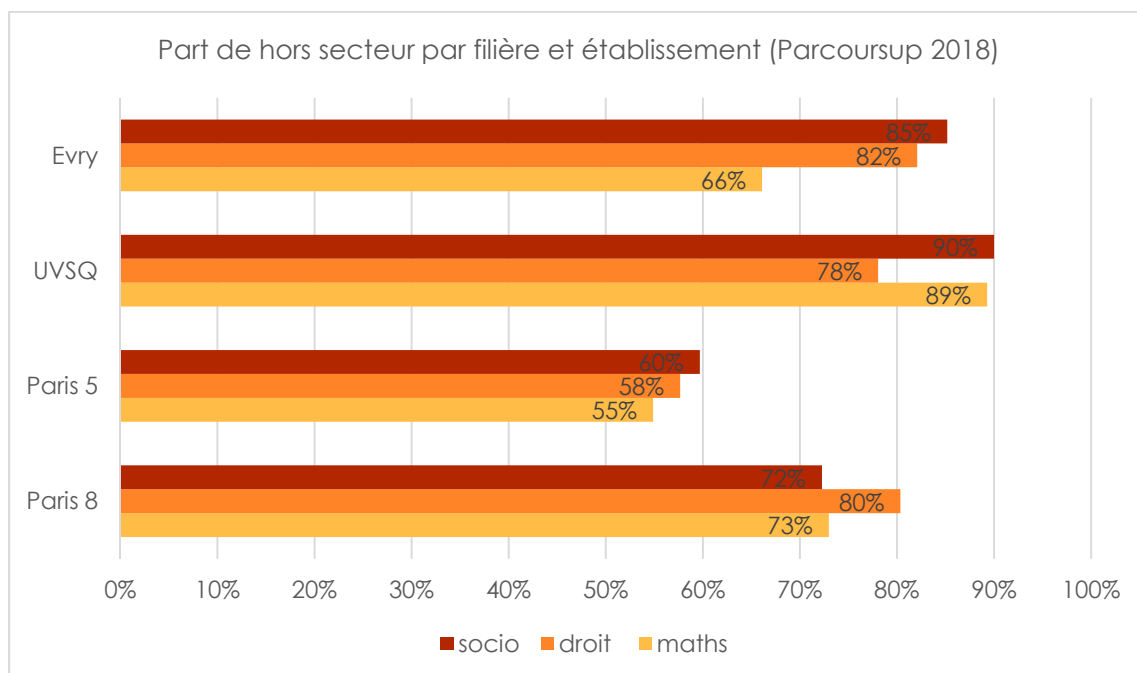
Graphique n°4 : Part de bacheliers généraux par filière et établissement (Parcoursup 2018)



Graphique n°5 : Part de boursiers par filière et établissement (Parcoursup 2018)



Graphique n°6 : Part de hors secteur par filière et établissement (Parcoursup 2018)



Conclusion

La Loi de programmation de la recherche (LPR), qui arrive au terme de son processus législatif au moment d'écrire cet article, s'inscrit pleinement dans la dynamique de polarisation analysée. La présentation qu'en a fait le PDG du CNRS, Antoine Petit, « *« loi ambitieuse, inégalitaire – oui inégalitaire – une loi vertueuse et darwinienne qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale »* (Les Échos, 26 novembre 2019) est explicite. La loi concentrera davantage encore les moyens, en corrélant les financements à l'évaluation de la recherche dont on a vu qu'elle distinguait les établissements les moins ouverts. C'est que les concurrents de

cette course à l'évaluation ne partent pas tous avec le même handicap (Harari-Kermadec et Sargeac, 2020), suivant les moyens qu'ils allouent à la mission d'enseignement public pour toutes et tous. La LPR prévoit de plus d'attribuer une part croissante des financements de base, les seuls encore récurrents, suivant le mécanisme concurrentiel de l'ANR, qui attribue déjà 80% des moyens à 20 établissements : elle prévoit la hausse des volumes de préciput, ces moyens mis à la disposition des établissements en prime lorsque l'un de leurs projets de recherche est financé par l'ANR. Cette loi de programmation de la recherche participe ainsi pleinement à l'accroissement des inégalités dans les conditions d'étude.

Bibliographie

- Aghion Philippe et Cohen Élie, 2004, *Éducation et croissance*, La documentation française.
- Ambroise, Bruno, 2015. « Performativité de l'économie ou pouvoir symbolique ? », *Revue Française de Socio-Économie* Hors-série.2, p. 19–35.
- Beaud, Olivier, Vatin, François, 2018, « Parcoursup : la loi en pratique », *Commentaire*, 911-924.
- Bezes, Philippe, 2012, État, experts et savoirs néo-managériaux. *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 3, p. 16-37.
- Bezes Philippe et Musselin Christine, 2015, « Le New Public Management », *Une 'French Touch' dans l'analyse des politiques publiques ?* L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet éd., Presses de Sciences Po, p. 128-151.
- Blanchard Marianne, Chauvel Séverine et Harari-Kermadec Hugo, 2020, « La concurrence par la sélectivité entre masters franciliens ». *L'Année sociologique*.
- Bodin, Romuald, Orange, Sophie, 2019, « La gestion des risques scolaires. « Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là », *Sociologie*, vol. 10, no. 2, 217-224.
- Bourdieu, Pierre, et Rosine Christin, 1990, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la "politique du logement" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, no. 1, pp. 65-85.
- Carry Alain, 1999, « Le compte satellite rétrospectif de l'éducation en France (1820-1996) », *Economies et sociétés (Paris)*, vol. 33, n° 2-3.
- Chauvel, Sandrine, Huguée, Cédric, 2019, « Enseignement supérieur : l'art et les manières de sélectionner. Introduction », *Sociologie*, vol. 10, no 2.
- Clément, Pierre, Marie-Paule Couto, et Marianne Blanchard, 2019, « Parcoursup : infox et premières conséquences de la réforme », *La Pensée*, vol. 399, no. 3, pp. 144-156.
- Espeland, Wendy, Nelson et Sauder, Michael, 2007 “Rankings and reactivity: How public measures recreate social worlds”. *American journal of sociology*, vol. 113, no 1, p. 1-40.
- Flacher et Harari-Kermadec « Frais d'inscription et sous-financement des universités » in Beaud et Millet (ed.) *L'université pour quoi faire ?*, à paraître.
- Harari-Kermadec Hugo, 2019, *Le classement de Shanghai. L'université marchandisée*, Le bord de l'eau.
- Harari-Kermadec Hugo et Porcherot Raphael, 2020, « Dualité de conventions de valeur et marchandisation de l'université. ». *Revue Française de socio-économie*, à paraître.
- Harari-Kermadec Hugo et Moulin Léonard, 2015, « Postface : De la mise en concurrence à la mise en marché de l'enseignement supérieur ». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, vol. n° 132, p. 91-103.
- Hazelkorn Ellen, 2015, *Rankings and the Reshaping of Higher Education: The Battle for World-Class Excellence*, Palgrave Macmillan.
- Lamarche, Thomas, *Changements institutionnels sectoriels et territoriaux. Éléments d'analyse mésoéconomique*. HDR de Géographie, Université Paris-Diderot - Paris VII, 2011.
- Le Gall, Brice et Soulié, Charles, 2007, Massification, professionnalisation, réforme du gouvernement des universités et actualisation du conflit des facultés en France. *Les ravages de la "modernisation" universitaire en Europe*, p. 163-208.
- Frouillou, Leïla, Pin, Clément, Van Zanten, Agnès, 2019, « Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur », *Sociologie*.

Rikap Cecilia, 2017, « The Differentiated Market-University Structural Differences among University's Commodification Processes », *Theory and Method in Higher Education Research*, Emerald Publishing Limited, p. 179–196.

Vinokur Annie et Eyraud Corine, 2018, « Le “Higher Education and Research Act 2017” : acte de décès du service public de l'enseignement supérieur en Angleterre? ». *Droit et Société*, vol. 98, p. 113.